

Samir Baha-Eddine MALIKI¹

Laboratoire MECAS

Faculté des Sciences Économiques et des Sciences de Gestion

Université Abou-bekr Belkaid Tlemcen (Algérie)

Tél & Fax : +43 212166

E-mail: sb_maliki@yahoo.fr

Dimension de la variable humaine dans le partenariat euro-méditerranéen

Résumé

Le partenariat Euro-Méditerranéen lancé en 1995 (processus de Barcelone) entend enclencher une dynamique vertueuse entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée, grâce à l'introduction progressive de mécanismes d'économie de marché dans les économies du bassin Méditerranéen. Par cette action, l'Union Européenne souhaite étendre son espace d'influence sur les pays de l'Europe de l'Est et Orientale d'un côté et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée de l'autre côté.

La conférence de Barcelone qui a réuni les représentants des 12 pays riverains de la Méditerranée constitue une étape très importante dans le processus d'intégration économique de la région. Au delà des aspects purement commerciaux, en particulier la zone de libre échange, ce partenariat vise à transcender la coopération économique pour faire prévaloir le développement humain.

C'est ainsi qu'en sus des deux axes fondamentaux autour desquels s'articule cet accord et qui sont :

- 1- l'instauration d'une zone de libre échange à l'horizon 2010 ;*
- 2- le renforcement du dialogue politique.*

Il existe un troisième axe beaucoup plus qualitatif qui nous concerne et qui constitue l'objet de notre communication, il s'agit du volet développement au sens de Amartya Sen² qui considère que le développement en général est le processus par lequel une société donnée arrive à mettre en valeur et améliorer ses capacités en vue de réaliser les libertés fondamentales comme, droits politiques et civils, sécurité de revenu, droit d'effectuer une transaction dans un marché...etc

Introduction

L'un des objectifs principaux du Processus de Barcelone est la construction d'une zone de prospérité partagée au moyen d'un Partenariat économique et financier, et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange. L'UE et ses

1- Samir Baha-Eddine Maliki, Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Économiques et des Sciences de Gestion., Université ABB, Tlemcen et membre au laboratoire MECAS.

2- Lauréat du prix Nobel en 1998.

Partenaires méditerranéens se sont mis d'accord à Barcelone en 1995 pour établir la zone de libre-échange à l'horizon de l'année 2010.

L'établissement du libre-échange est prévu dans les Accords d'Association signés. Ces Accords d'Association couvrent plusieurs domaines tels que la libéralisation commerciale des produits manufacturés, la libéralisation des services, le droit d'établissement, l'intensification de la coopération économique et sociale, l'harmonisation des normes/standards et de la législation commerciale et une assistance financière et technique de l'UE.

Seulement, il y a un autre facteur qui est très important et qui consiste à assurer un développement humain qui garantira un autre développement durable.

La question qui se pose est : comment les pays de la rive sud de la Méditerranée arrivent à augmenter leur indice de développement humain en tirant profits de ce partenariat avec l'U.E ?.

1/ Présentation du Partenariat

La Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, a marqué le point de départ du Partenariat euroméditerranéen (Processus de Barcelone), cadre élargi de relations politiques, économiques et sociales entre les 15 Etats membres de l'Union européenne et 12³Partenaires de la Méditerranée. Il s'agit d'une initiative unique et ambitieuse qui a posé les fondations d'un nouvel ensemble régional et qui représente un point culminant dans les relations euro méditerranéennes.

Les 27 Partenaires euro méditerranéens (15 Etats membres et 12 partenaires) ont établi dans la Déclaration de Barcelone les trois grands objectifs du Partenariat :

1. La définition d'un espace commun de paix et de stabilité au moyen d'un renforcement du dialogue politique et de sécurité (**Volet politique et de sécurité**) ;
2. La construction d'une zone de prospérité partagée au moyen d'un Partenariat économique et financier et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange (**Volet économique et financier**) ;
3. Le rapprochement entre les peuples au moyen d'un Partenariat social, culturel et humain qui vise à favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles (**Volet social, culturel et humain**).

Il s'agit donc entre autres de statuer sur le problème de la dette dans les pays du sud méditerranéen, de permettre l'accélération d'un développement économique et social durable, d'améliorer les conditions de vie de leur population, et de réduire le fossé qui existe entre les différentes régions méditerranéennes.

Le Partenariat euro-méditerranéen comprend deux cadres complémentaires, le bilatéral et le régional :

Au plan bilatéral, l'Union négocie des Accords d'Association avec les Partenaires méditerranéens pris individuellement. Ces Accords reprennent l'ensemble des principes qui président aux nouvelles relations euro-méditerranéennes, même si,

3- Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Liban, Malte, et l'Autorité Palestinienne

individuellement, ils reflètent les caractéristiques spécifiques des relations entre l'UE et chacun des Partenaires méditerranéens.

Au plan régional, la coopération et le dialogue régionaux constituent les aspects les plus novateurs du Partenariat, portant à la fois sur les domaines politique, économique et culturel (coopération régionale).

Ainsi, le programme MEDA soutient particulièrement les activités prévues dans le Programme de Travail annexé à la Déclaration de Barcelone ainsi que les activités et projets issus des conférences ministérielles sectorielles faisant suite à celle de Barcelone.

La dimension multilatérale du Partenariat appuie et complète les actions menées et les dialogues bilatéraux tenus dans le cadre des Accords d'Association.

Le Programme MEDA est le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre du Partenariat euro-méditerranéen. Pour la période 1995-1999, Le Programme MEDA a représenté plus de € 3.400 millions des € 4.685 millions de ressources budgétaires affectées à la coopération financière entre l'Union européenne et ses Partenaires méditerranéens. Les fonds MEDA pour l'année 2000 s'élevaient à € 945 millions. Ces dons sont accompagnés de prêts substantiels de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Environ 90% des ressources affectées à MEDA sont acheminés de façon bilatérale vers les Partenaires (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie,

Turquie et Autorité Palestinienne). Les 10% restants sont consacrés à des activités régionales.

Les conditions de base de ce partenariat sont nombreuses. Il s'agit avant tout d'appuyer la transition économique de ces pays, et d'encourager la mise en place des plans d'ajustement structurels, et ceci est présenté comme étant favorable à la création d'un environnement propice à l'accélération de la croissance économique.

Les pays du Sud devront donc mettre en œuvre des programmes de réforme approuvés par la Banque Mondiale et le FMI, et ce malgré tous les préjudices que cela pourra leur causer.

Le développement du monde rural, l'amélioration des conditions de vie dans les villes, le respect des droits de l'homme et de la démocratie, le soutien aux associations de défense de la liberté de la presse, de l'égalité des sexes dans l'emploi, ...etc... sont des défis à relever par ces pays du Sud.

On note cependant dans des pays comme le notre⁴ ou la Tunisie, des progrès au niveau de la sous-traitance internationale, et de l'industrialisation, mais ces progrès demeurent très faibles lorsqu'il s'agit de services liés à l'industrialisation de pointe.

Il faut savoir également que cette lacune au niveau de la technologie, et de la recherche ne se ressent pas uniquement au niveau de l'éducation et du fort taux de chômage, mais aussi au niveau de l'agriculture, et de l'énergie.

4- Un pays comme l'Algérie bénéficie d'une offre d'énergie comparable à celle de l'Europe.

Enfin, la forte dépendance alimentaire des pays du Sud dû au manque d'innovation technologique, engendre une faible diffusion des pratiques agricoles modernes.

2/ Les échanges courants entre les P.T.M et l'U.E

Les échanges entre les Pays Tiers Méditerranéens (P.T.M) et les pays de l'Union Européenne (U.E) sont caractérisés par une structure du commerce extérieur fortement polarisée sur l'U.E, puisque cette dernière intervient pour 50% dans les échanges commerciaux de ces pays et notamment pour le Maghreb (75.5% pour la Tunisie, 63.4% pour l'Algérie et 56.8% pour le Maroc), contre seulement 7% d'échanges allant des P.T.M vers l'U.E.⁵

Le transfert de l'épargne européenne excédentaire dégagée suite aux échanges commerciaux avec les P.T.M est présent sous différentes formes : investissements privés, prêts à long terme, annulation/conversion de la dette des P.T.M, transfert de fonds publics gratuits,..., rentre dans le cadre de financement des besoins des P.T.M et de garantir un nouveau marché, en d'autres termes c'est un « ensemble géographique qui serait structuré, polarisé par l'euro en tant qu'alternative au dollar ».⁶

Toutes choses égales par ailleurs, les P.T.M et l'U.E sont dans une configuration similaire : les premiers enregistrent des déficits des comptes courants de nature structurelle tandis que la seconde connaît de son côté une tendance à un excédant des comptes courants qui semble lié à des facteurs structurels.

Seulement ce partenariat doit aller plus loin que le libre échangisme commercial afin que les P.T.M aient le moyen pour s'insérer dans l'économie mondiale.

L'obstacle majeur pour cette insertion réside dans le fait que les P.T.M représentent une région du monde où l'intégration régionale a le moins progressé.⁷ (le plus faible volume d'échanges est entre pays du Maghreb, avec moins de 4% du total. Les flux d'IDE intra-zone sont réduits, y compris par rapport à d'autres régions en développement. Pour la période 1995-1997, ils représentent en moyenne moins de 9% des échanges extérieurs des pays de la zone. Le marché local est jugé trop restreint pour attirer des IDE et les multinationales préfèrent opérer individuellement depuis l'U.E plutôt que d'y localiser leurs activités de production.⁸

De même les échanges internes à l'U.E représentent plus des deux tiers du commerce des pays membres. Dès lors, la part des pays du sud de la méditerranée est négligeable dans le commerce de l'U.E, contrairement, la part de l'U.E dans les exportations de cette zone est très importante.

5- Voir à ce propos Mérad Boudia A. et Reboud L. (2000)

6- cité dans Besson J.L. (2000)

7- Devlin J., Page J. (2001)

8- S.Dupuch, E.M. Mouhoud et F.Talahite (2003)

3/ Partenariat social, culturel et humain

La Conférence de Barcelone a ainsi décidé que le Partenariat euro-méditerranéen se baserait également sur un rapprochement entre les peuples au moyen d'un Partenariat social, culturel et humain. Ce Partenariat vise à favoriser la compréhension entre les cultures et à améliorer les conditions sociales et humaines à travers les échanges entre les sociétés civiles, le respect des droits sociaux fondamentaux, la coopération décentralisée, l'appui aux institutions démocratiques, la réduction des pressions migratoires, la prévention du terrorisme, la lutte contre le trafic de la drogue, ainsi que le combat contre le racisme et l'intolérance. Donc le volet social consiste à promouvoir le développement humain dans son aspect multidimensionnel.

D'après Sen (1976,1995), le développement humain ne devrait pas être appréhendé seulement par des niveaux de consommation ou de revenu, mais par la capacité des individus à y avoir accès.

D'ailleurs en s'inspirant de ses travaux, le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD(1999) a élaboré « l'indicateur de pauvreté humaine » qui prend en considération l'espérance de vie, le taux d'analphabétisme, le niveau de malnutrition, l'accès à l'eau potable et aux services de santé. La figure 1 montre les propriétés des besoins pour les individus.⁹

Figure 1 : Priorités des besoins pour le développement humain

Consommation.
 Consommation + services sociaux.
 Consommation + services sociaux + ressources.
 Consommation + services sociaux + ressources + vulnérabilité.
 Consommation + services sociaux + ressources + vulnérabilité + dignité.
 Consommation + services sociaux + ressources + vulnérabilité + dignité + autonomie.

Source : Maliki S.B. & al., Revue Economie et Management n°2 (Mars 2003), Université de Tlemcen, P3.

Un autre indicateur peut nous informer sur les caractéristiques des pays partenaires et surtout les P.T.M à travers l'Indice du Développement Humain (I.D.H)¹⁰, établie lui aussi par le PNUD en tant que *mesure du bien-être*.

Le Tableau 1 donne le classement de quelques pays méditerranéen suivant l'indice IDH et ses caractéristiques.

9- Maliki S.B. et al.(2003)

10- L'IDH d'un pays est défini comme la moyenne arithmétique de trois dimensions : la longévité (exprimée par l'espérance de vie à la naissance), le niveau d'instruction (exprimé par une mesure conjuguant le taux d'alphabétisme des adultes et les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur) et le niveau de vie (exprimé par le PIB par habitant en dollars E.U. à parité de pouvoir d'achat). L'IDH va de 0 (faible développement humain) à 1 (développement humain élevé).

Tableau 1 : Classement de quelques pays méditerranéen suivant l'indice IDH

Pays	Valeur de L'IDH 2000	Classement Selon IDH	Espérance de vie à la naissance Année 2000	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la Pop.de plus de 15 ans) 2000	Taux brut de Scolarisation combiné (du Primaire au Supérieur (%)) 1999	PIB par Habitant (PPA) 2000	Indice d'espérance de vie
France	0.928	12	78.6	-	94	24223	0.89
Allemagne	0.925	17	77.7	-	94	25103	0.88
Italie	0.913	20	78.5	98.4	84	23626	0.89
Israël	0.896	22	78.7	94.6	83	20131	0.90
Chypre	0.883	26	78.0	97.1	68	20824	0.88
Portugal	0.880	28	75.7	92.2	96	17290	0.84
Malte	0.875	30	78.0	92.0	80	17273	0.88
Liban	0.755	75	73.1	86.0	78	4308	0.80
Turquie	0.742	85	69.8	85.1	62	6974	0.75
Tunisie	0.722	97	70.2	71.0	74	6363	0.75
Jordanie	0.717	99	70.3	89.7	55	3966	0.76
Algérie	0.697	106	69.6	66.7	72	5308	0.74
Egypte	0.642	115	67.3	55.3	76	3635	0.70
Maroc	0.602	123	67.6	48.9	52	3546	0.71

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 2002.

L'IDH présente un certain nombre d'avantages : il donne une mesure du bien-être qui n'est pas limitée au revenu par habitant ; il est établi à partir de sources de données et d'une méthodologie uniformes dans le temps et dans les différents pays.¹¹

Le Tableau montre également un certain rapprochement des P.T.M de ceux dont l'IDH est élevé, seulement il faut que cette coopération se dirige vers l'amélioration du bien-être des couches les plus défavorisées.

La coopération a été étudiée du point de vue des marchés et des États plus que dans ses rapports aux peuples. Streeten (1999) parle de conditionnalité humaine-c'est-à-dire la définition de conditions qui répondent à l'objectif du développement humain et qui est envisagé sous deux formes : la première s'appliquerait à l'aide de l'ajustement fournie pour une brève période de transition et la deuxième à une politique de développement humain à plus long terme.¹²

Dans ce même contexte on observe que le Taux d'alphabétisation des adultes chez les P.T.M est toujours inférieur à celui des autres pays méditerranéens ce qui veut dire que ces pays doivent fournir d'autres efforts et profiter de ce partenariat pour baisser l'analphabétisme et développer le niveau de la recherche scientifique pour la population instruites. Donc, le secteur éducation est considéré comme un pilier du développement humain, d'où la nécessité d'un partenariat technologique.

Si on prend le cas de l'Algérie, la scolarisation primaire est quasi universelle,

11- Paul Cashin, Paolo Mauro et Ratna Sahay, « Politiques macroéconomiques et réduction de la pauvreté », *Finances & Développement*, juin 2001, p 46.

12- Paul Streeten, « Une Stratégie de développement pour l'avenir L'importance du développement humain », *Finances & Développement*, Décembre 1999, p 30.

mais sur 100 enfants qui entrent en première année, seuls 12 obtiennent un diplôme d'enseignement secondaire. Les propositions de réforme se concentrent sur trois points :

- 1- Renforcer l'efficacité des systèmes d'éducation.
- 2- Accroître la participation du secteur privé.
- 3- Adapter les programmes, promouvoir la recherche et le développement, diffuser les nouvelles technologies, établir des partenariats de recherche entre les universités et le secteur privé, modifier la politique salariale pour attirer des scientifiques et chercheurs nationaux qui travaillent ou étudient à l'étranger.¹³

4/ Nécessité d'un Partenariat Technologique

Si les accords de partenariats euro-med ont été orientés dans un premier temps vers les concessions commerciales réciproques et la libéralisation des échanges, ils comportent de nos jours un volet technologique de plus en plus étoffé. La nécessité de mise à niveau du tissu industriel du Sud et d'une meilleure prise en compte des externalités technologiques a amené l'Union Européenne à jeter les bases d'une véritable dynamique technologique se traduisant récemment par l'intégration des PSEM (Pays de la rive Sud Est de la Méditerranée) dans l'espace de recherche européenne.¹⁴

Les anciennes formes de coopération qui ont touché à des degrés divers les domaines de l'activité économique : assistance technique industrielle sous ses diverses formes, coopération dans le système éducatif, ou encore aide financière, ont été bien en deçà de ces exigences nouvelles surtout si l'on prend le cas des pays du Maghreb (PM).

Tableau 2 : Quelques indicateurs du retard technologique des pays Maghrébins.

	Algérie	Tunisie	Maroc
Nbre de brevets	204 en 1989	-	311 par an 1970-93
Les dépenses en R&D	0.3% du PIB 1992	0.25% du PIB	0.25% du PIB
Personnel	664	1755	-
Publications	2000 titres en 1988 (toutes langues confondues)		

Source : A.Djeflat (2002)

Le retard s'accroît encore plus lorsque l'on prend le cas de certains domaines des nouvelles technologies. C'est le cas par exemple des Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (NTIC) : électronique, informatique, télécommunications. Différentes études ont mis l'accent sur ce retard et son importance surtout si l'on considère que ces technologies deviennent des

13- S.Eken, D.Robalino et G. Schieber, « Vivre mieux », Finances & Développement, Mars 2003, p15.

14- B. Bellon & A. Ben youcef, « Intégration euro-méditerranéenne : vers un partenariat technologique », Séminaire EMMA-RINOS, Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud, Paris 26-27 Mai 2003

instruments essentielles pour affronter la concurrence sur le marché international.¹⁵

Tableau 3 : La recherche en coopération de l'Union Européenne et son évolution

	Nombre d'équipes	Pourcentage du total PED
ACP	1207	44.8%
Pays Méditerranéens	289	10.7%
Asie	562	20.8%
Amérique Latine	620	23.0%
Océanie	17	0.63%
Total PED	2695	100%
UE	3088	-
Total	5783	-

Source : European Commission : « Scientific partnership for development » 1983-1988, p24

On notera aussi le faible flux technologique vers les PED à travers le nombre d'équipes de recherche (Tableau 3). Une étude de l'OCDE a montré que 98% des laboratoires de R&D qui ont été délocalisés l'ont été en direction des pays avancés et très peu en faveur des PED. L'argument principal qui a son fondement logique, c'est l'absence d'infrastructures adéquates et l'étroitesse du marché des hautes qualifications.

De son côté, le potentiel scientifique et technologique actuel des PM, en dépit des problèmes qu'il connaît n'est pas à négliger. Il peut constituer une base viable pour lancer une nouvelle stratégie de développement des Sciences & Technologies et une dynamique de croissance portée par le facteur technologique.

Le renouveau institutionnel est général dans les trois pays : Algérie, Tunisie, Maroc.

Une étude récente conduite par l'Institut des études technologiques prospective de Séville¹⁶ confirme la création d'institutions qui coordonnent leurs efforts de R&D.

La Tunisie et l'Algérie, ont élaboré des programmes alors que celui du Maroc étant en cours d'élaboration.

Pour notre pays, un plan quinquennal pour le Développement de la Recherche Scientifique et Technologique (1998-2002) a été produit. Les programmes nationaux incluent pas moins de 30 secteurs. Du point de vue institutionnel, plusieurs nouveaux organismes sont créés par la nouvelle loi : Premièrement, un Conseil National pour la Recherche Scientifique et Technologique dont la tâche principale est de définir les orientations majeures de la politique nationale de recherche et développement, de

15- A.Djeffat. « Mutations institutionnelles et régimes d'accumulation scientifique et technologique: Quel impact sur l'Euro-Méditerranée », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe. Sousse 20-21 septembre 2002.

16- Hardy, P. & Bontoux, L. « Research Policy and Technological Development in the Southern and Eastern Mediterranean Countries » IPTS, Technical Report Series EUR 17711 EN October 1997

déterminer les zones de priorité et d'assurer la coordination et l'évaluation des différents programmes de recherche et leur application.

Deuxièmement, des Comités Sectoriels et les Commissions intersectorielles sont chargés de la planification et la programmation des actions de recherche et des institutions publiques chargées de la mise en oeuvre et l'application des programmes de recherche et la valorisation des résultats de recherche.

Enfin, des unités intersectorielles et des laboratoires de recherche ainsi que des services de recherche au sein des institutions académiques et du secteur productif sont chargés de la conduite effective de la recherche.¹⁷

Tableau 4 : Besoins en ressources humaines pour mettre en application le programme national de Développement de la recherche scientifique et technologique en Algérie : (1998-2002)

Années	1996	1998	1999	2000	2001	2002
Statut des Chercheurs						
Temps partiel	3870	5096	6840	8540	10283	11994
Plein temps	1914	2314	2714	3114	3516	3921
Total	5784	7410	9554	11654	13799	15915
Accroissement en %	-	28.11	28.9	21.9	18.4	15.3

Source : A. Djeflat « Science and technology policy in the Maghreb countries » in ESCWA « Science and Technology policy in the twenty first century » E/ESCWA/TECH/1999/2.

Le Tableau 4 montre que dans notre pays, il existe 8540 chercheurs à temps partiel et 3114 à plein temps inclus ceux des centres d'excellence en l'an 2000 alors que la Tunisie semble avoir 6000 chercheurs à temps partiel. Au Maroc, aux environs de 10862 chercheurs à temps partiel sont employés par des universités, des instituts de formation et des écoles supérieures, alors que 2538 docteurs et ingénieurs sont impliqués dans des activités de recherche dans le public et le privé donnant un ratio de 1 chercheur pour 2000 habitants.

A l'avenir, le nombre total de chercheurs devrait croître d'une manière substantielle.

En Algérie ce taux de croissance devrait atteindre 150% par an durant la période 1996-2002. Toutefois l'effort le plus important doit être fait par rapport au chercheurs à temps partiel dont le nombre devrait être multiplié par 3 durant la même période. Ce personnel à temps partiel devrait pouvoir être mobilisé parmi les enseignants universitaires, ce qui nécessite que des liens très étroits et des partenariats forts soient établis entre les universités, les laboratoires de recherche et les entreprises. Le personnel est également mobilisable au sein de l'industrie du secteur public et du secteur privé.

17- A.Djeflat, op.cité

Enfin, la nouveauté c'est la participation des compétences qui vivent à l'étranger et dont le nombre et les capacités sont relativement élevées.

En ce qui concerne l'attractivité, le soutien de l'UE devient important aussi bien en amont qu'en aval. En amont les actions peuvent inclure un certain nombre de soutiens (assurances, informations, soutien des Etats aux investissements dirigés vers les PM). En aval il y a nécessité de diminuer les causes qui ont mené au phénomène d'éviction. Il est en particulier importants que les « conditions d'environnement » (Bellon 1997) soient bien remplies, en d'autres termes que les conditions locales soient compétitives par rapport à celles qui se trouvent dans d'autres zones géographiques. L'existence de ces conditions d'environnement exercera d'ailleurs les effets d'attraction attendus aussi bien des IDE de l'UE que celle du reste du monde.

Conclusion

Nous avons essayé de montrer dans ce papier l'impact de ce partenariat sur le développement humain des pays sud de la Méditerranée en insistant sur la nécessité que ces pays doivent travailler énormément dans le sens de diminuer le décalage existant dans le domaine de santé, revenu et surtout l'éducation à travers une réforme qui encourage et qui permet un développement scientifique et technologique au niveau qui permettra un échange bilatéral ou multilatéral entre les pays Méditerranéen.

Un premier partenariat entre les pays sud de la Méditerranée est nécessaire afin de pouvoir unifier les efforts et profiter des compétences humaines (locales ou qui se trouvent à l'étranger) de ces pays et à partir de là cette union permettra de mieux se placer par rapport aux pays de l'Europe Central et Oriental afin de bénéficier d'une vraie coopération.

Références Bibliographiques

1. B. Bellon & A. Ben youcef, « Intégration euro-méditerranéenne : vers un partenariat technologique », Séminaire EMMA-RINOS, Analyse comparatiste des processus d'intégration régionale Nord-Sud, Paris 26-27 Mai 2003.
2. Besson J.L., « Introduction générale » les Cahiers du CUREL, n°14, janvier 2000.
3. Paul Cashin, Paolo Mauro et Ratna Sahay, « Politiques macroéconomiques et réduction de la pauvreté », Finances & Développement, FMI, juin 2001, p 46.
4. A. Djeflat, « Mutations institutionnelles et régimes d'accumulation scientifique et technologique: Quel impact sur l'Euro-Méditerranée », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002.
5. A. Djeflat, « Science and technology policy in the Maghreb countries » in ESCWA « Science and Technology policy in the twenty first century » E/ESCWA/TECH/1999/2.
6. S.Eken, D.Robalino et G. Schieber, « Vivre mieux », Finances & Développement, Mars 2003.
7. S.Dupuch, E.M. Mouhoud et F.Talahite, « Les perspectives d'intégration entre l'Union européenne, les PECO et les pays du Sud méditerranéens : incidences sur les

tendances de la spécialisation des activités en Europe », Première Université de Printemps d'Economie internationale appliquée au Pays du Sud de la Méditerranée, Tanger 26 & 27 avril 2002.

8. Hardy, P. & Bontoux, L. « Research Policy and Technological Development in the Southern and Eastern Mediterranean Countries » IPTS, Technical Report Series EUR 17711 EN October 1997.

9. Maliki S.B. et al. « Mesure de la pauvreté urbaine et rurale de la wilaya de Tlemcen : proposition d'un modèle économétrique Logit et Probit », Revue Economie & Management n°2, Mars 2003, Tlemcen .

10. Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD,1999.

11. Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD,2002.

12. Mérad Boudia A. et Reboud L., « l'Euro, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays tiers méditerranéens (PTM) », Cahiers du CUREL, n°14, Janvier 2000, Grenoble.

13. Paul Streeten, « Une Stratégie de développement pour l'avenir L'importance du développement humain », Finances & Développement, FMI, Décembre 1999.

14. Sen .A. « Commodities and Capabilities », Amsterdam : North holland, 1985 in Annual World Bank Conference on Development Economics, 1995.

15. Sen .A. « Poverty : An ordinal Approach to Measurement », Econometrica, Volume 44, Issue 2, March 1976.